



MISE A DISPOSITION DE MOBILIER COMMUNAL POUR MANIFESTATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

Date de mise à disposition souhaitée :

Enlèvement du matériel : le à ☐ 8H30 ☐ 11H ☐ 13H30

Retour du matériel : le à ☐ 8H30 ☐ 11H ☐ 13H30

Date de la demande :

Demandeur / Contact :

N° SIRET :

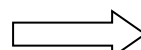
Adresse :

Tel :

Mail :

Matériel disponible			Demande	Accord	Tarif	Total matériel	Caution
Désignation	Dimension/ poids	Nbre disponible					
Caisson 1*: 25 tables + 50 bancs + 42 chaises	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		200 €
Caisson 2*: 25 tables + 50 bancs + 42 chaises	Poids Lourd 2.5 T	1			150 €		
Chaises plastiques	H : 45 cm	80			1 € l'unité		100 €
Tables pliantes (8 places)	220x80 cm	23			4,00 € l'unité		
Bancs pliants	L : 220 cm	60			4,00 € les 2		
Praticable (podium d'intérieur) **		36 m ² (3X12m ²)			30€ les 12m ²		
Escalier pour podium		2			Inclus		
Garde-fou pour podium					Inclus		
Barrières de police * (clé cadenas à prendre en mairie)	• 2.50m • 2.00m	32 40			1€ l'unité		
Panneaux d'information bi-face plastifiés (bord de route) - Format A1 / Recto-Verso	H 1.50m L 0.80m	3					100 €
Panneaux d'exposition (sans pieds) – grilles vertes	H 2,30m L 1.20m	80			1€ l'unité		
Gobelets recyclables	Demande ST	537			1€ par gobelet non restitué		
					TOTAL		

Pour l'enlèvement et le retour du matériel s'adresser au Service Technique Municipal :
05.53.61.27.35 // 06.89.55.50.00 (en semaine – 8h00-12h00 / 13h30-17h30)



L'enlèvement et le retour du matériel sont assurés par le demandeur.

Enlèvement et retour : du lundi au vendredi.

Durant la période de location, le matériel loué est placé sous la responsabilité du preneur.

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Information / photos sur le site de la Ville : www.ville-prignonrieux.fr/mes-demarches/location-salles-et-materiel/reservation-de-mobilier-6183

*** Les clés des caissons / barrières sont à retirer en Mairie**

**** Le podium peut être utilisé en extérieur sous condition de prendre toutes les dispositions afin de le protéger de la pluie et de l'humidité (bâche).**

REGLEMENT : en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la location.
- **Le solde de la location et la caution devront être déposés en Mairie avant le retrait du matériel loué.**



En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.